

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies psychiatriques Question écrite n° 132637

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des jeunes souffrant de troubles psychiatriques. Un certain nombre de ces jeunes vivent hors du foyer familial mais sans logement ou accueil déterminé. Dans ces conditions, ils ne suivent pas leur traitement ni ne bénéficient d'un suivi médical ou soignant. Les associations spécialisées font état du besoin de lieux d'accueil comme des maisons dites thérapeutiques. Elle souhaite savoir si cette question fait l'objet d'une réflexion, si le nombre de jeunes pouvant entrer dans le cadre d'un tel accueil a été estimé et les besoins en locaux et personnel évalués et si un programme a été conçu et est développé. Elle lui demande les mesures qu'entend prendre le Gouvernement en relation avec les collectivités territoriales, les professionnels de santé et les associations concernées.

Données clés

Auteur: Mme Marietta Karamanli

Circonscription: Sarthe (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 132637

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 mai 2012, page 4014 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)